

Objet : Complément à la circulaire 1800 du 13.03.07.
 Modalités d'approbation du programme spécifique
 fixé par le Pouvoir Organisateur en application de
 l'article 34 du décret du 14 juillet 2006 relatif
 aux missions, programmes et rapports d'activités
 des Centres Psycho-Médico-Sociaux.

Réseaux : Subventionnés

Niveaux et services : CPMS

Période :

- A Madame la Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
 - A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
 - Aux Mandataires des Pouvoirs organisateurs des Centres P.M.S. subventionnés libres ;
- Pour information :
- Aux Membres du Service d'inspection des Centres P.M.S.

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	Service de l'Administrateur général		AGERS
<u>Destinataire</u>	Centres PMS		Subventionnés
<u>Contact</u>	Céline PLUMEREL	02.690.80.52	Celine.plumerel@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		
<u>Date limite d'envoi</u>	01/05/2007		
<u>Objet</u>	Programme spécifique des Centres PMS Subventionnés		

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 1

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Bruxelles, le 12/04/2007

Mesdames,
Messieurs,

Madame la Ministre-Présidente souhaite qu'il puisse être toléré, exceptionnellement cette année, que des P.O. de Centres P.M.S. Subventionnés transmettent, pour approbation, leur projet spécifique de P.O. avant le 1^{er} mai 2007, puisque d'une part, l'arrêté d'application est paru tardivement au Moniteur belge, le 23 mars 2007, et que d'autre part, la circulaire n°1613 prévoyait initialement cette date.

L'avis de l'organe de démocratie sociale sera bien entendu annexé au projet de programme spécifique de P.O.

L'objectif essentiel visé est de maintenir la date du 1^{er} septembre 2007 comme date d'entrée en application des projets de Centre.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

